

COMMUNE DE
ST-MARCEL BEL ACCUEIL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU
Vendredi 7 novembre 2025

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Le 7 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 octobre 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Marie-Claude JEANDEAUD, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

Absent excusé : Christian SOUILLET DESERT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie OGER

Ordre du Jour :

- Délibération relative à l'évaluation environnementale du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Marcel-bel-Accueil

1 - Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025.

2 – Délibération n° 2025/033 : Décision relative à l'évaluation environnementale du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Marcel-bel-Accueil

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme engagée par arrêté n°2025-001R en date du 31 janvier 2025. Cet arrêté a été complété par les arrêtés n°2025-007R en date du 31 mars 2025 et n°2025-008R en date du 5 mai 2025.

Conformément à l'article R.104-12 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a été présenté le 26 juin 2025 pour avis à l'autorité environnementale au titre d'un examen au cas par cas ad hoc.

L'autorité environnementale, qui a examiné le dossier, a pris en compte les points suivants :

La commune de Saint-Marcel-bel-Accueil compte 1507 habitants (INSEE 2022) sur une surface de 18,2 km², que le taux d'évolution annuel moyen de sa population entre 2016 et 2022 est de + 1,6 %, qu'elle fait partie de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné et qu'elle est comprise dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale (Scot) de la Boucle du Rhône en Dauphiné, dont l'armature urbaine l'identifie comme village.

L'autorité environnementale, dans son avis n° 2025-ARA-AC-3927 rendu le 31 juillet 2025, conclut que « La modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil (38) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; elle ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale. »

Au vu de cet avis, conformément aux articles R.104-33, R.104-36 et R.104-37 du code de l'urbanisme, le conseil municipal, après en avoir débattu, a pris la décision, à l'unanimité des membres présents, de ne pas produire d'évaluation environnementale de la modification du PLU, compte tenu de l'absence d'incidences notables sur l'environnement et la santé humaine.

3 – Informations diverses

Local services techniques :

Monsieur le maire rappel que le bâtiment de l'ancienne serrurerie Munoz est proposé à la vente. La mairie envisage l'achat de ce bâtiment pour abriter les services techniques de la commune, les locaux utilisés actuellement étant peu adaptés à cet usage. Une visite a été faite par les élus qui conviennent que ces locaux seraient tout à fait adaptés : ils sont constitués d'un grand hangar, d'un espace sanitaire, de vestiaires et d'un espace parking. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal afin d'entériner la décision et planifier des modalités de financement.

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)

Concernant le projet d'une Aire de Grand Passage (AGP), l'État avait identifié un site potentiel dans les marais de Bourgoin-Jallieu, en limite de la commune de Saint-Marcel Bel Accueil. La communauté de communes a immédiatement signifié son opposition eu égard aux fortes contraintes environnementales, d'accessibilité et de coût d'aménagement (courrier du 22 octobre 2024). De nombreux échanges avec l'État ont permis de faire évoluer le lieu d'implantation. Ce travail concerté a finalement abouti, à la proposition d'une nouvelle localisation : L'extension de l'AGP actuelle sur la commune de Villefontaine, en l'agrandissant de 70 à 200 places.

CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Le CEREMA a publié un rapport : aménagement et biodiversité (zones humides) sur le territoire du Nord Isère, disponible en mairie ou sur le site : <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/597124/identification-des-enjeux-de-compensation-du-nord-isere-focus-zones-humides?lg=fr-FR>

Echangeur / arrêt de bus Les Brâmes

Lors de sa création par le Conseil Général, cet espace sur l'emprise de la Route Départementale RD 18, avait été doté de trois lampadaires solaires.

A compter du 1er septembre 2017, en vertu de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence transport scolaire a été transférée aux Régions.

La région est donc responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires, mais pas des infrastructures, lesquelles ne sont plus sous la responsabilité du Département puisqu'il n'a plus de compétence en la matière.

Au vu du flou concernant la réparation de ces lampadaires, il a été décidé que la commune prendrait à sa charge cette réparation.

Des devis vont être demandés à la société SPIE.

Ecole

Lors d'une rencontre avec Madame BOIS, directrice d'académie, il a été acté la baisse du nombre d'élèves : 120 cette année, 110 prévus pour la rentrée. Cependant cette baisse des effectifs est conforme à la courbe nationale. Aucune nouvelle suppression de classe n'est prévue.

Lors du dernier conseil d'école, les enseignantes ont remercié la mairie pour les travaux effectués et à venir et notamment la mise en place de bitume à la place du gravier, la commande du toboggan pour la cour de la maternelle, la commande des VPI (videoprojecteurs interactifs).

Frelons asiatiques

En raison des conditions météorologiques exceptionnelles des derniers hivers (gelées hivernales peu conséquentes), il y a une augmentation du nombre de nids.

En cas de notification d'un nid de frelons asiatiques, le signaler sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr
Et faire intervenir un exterminateur de nuisibles.

Pour information, une fois le nid vide de ses occupants, il ne sera plus utilisé les années suivantes par d'autres frelons et peut servir de source de nourriture aux oiseaux notamment.

SYLCUM

Le SYCLUM a fait part des résultats du tri sur la commune :

Les habitants de Saint-Marcel-Bel-Accueil sont ceux qui trient le mieux parmi toutes les communes du territoire de compétence du SYLCUM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

**Le Maire,
Aurélien BLANC**

Le secrétaire de séance,